

duire du fait que les chiffres ayant décliné pendant les mois de juin, juillet et août, cela veuille dire que le nouveau programme de main-d'œuvre ou de formation des travailleurs est déficient.

Maintenant, je dois souligner, pour que le tableau soit complet, qu'il y a eu une résistance, de la part de certaines provinces, au nouveau programme de main-d'œuvre. Non seulement il y a eu une résistance, mais on a provoqué volontairement, dans certains coins, une certaine paralysie, probablement afin de se donner un certain pouvoir de négociation avec le gouvernement fédéral. Cela a été fait non seulement au niveau local, mais on s'est servi également des journaux pour indiquer qu'il y avait un très grand malaise et que le nouveau programme de main-d'œuvre, que l'on n'acceptait pas dans certaines régions ou dans certaines provinces, serait un désastre pour l'ensemble du pays. Or, il n'en est rien, monsieur l'Orateur, et je crois que les relations sont maintenant devenues normales.

Le 18 juillet dernier, j'ai rencontré les ministres provinciaux; nous nous sommes entendus sur à peu près tous les détails les plus importants. Au fait, la collaboration dont on parlait hier, en cette enceinte, existe à ce moment-ci, et je suis convaincu qu'elle continuera d'exister.

Il est certain que, suivant la nouvelle politique, monsieur l'Orateur, nous ne voulons plus et nous n'acceptons plus de remplir, au niveau fédéral, des tâches qui relèvent de la juridiction des provinces. Et j'aimerais que, un jour, tous les partis de la Chambre soient logiques au moins avec les politiques ou les théories politiques qu'ils énoncent au cours de leur congrès. Qu'on parle de juridiction ou d'autonomie provinciale, de la théorie des deux nations ou du désir de Québec d'occuper pleinement sa juridiction, ce n'est pas mauvais, mais ce que j'aimerais mieux, c'est qu'on ne critique pas le gouvernement lorsqu'il adopte une politique qui respecte justement ces théories que l'on exploite un peu partout.

Or, je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ce nouveau programme de main-d'œuvre aidera les travailleurs, bref, il y en aura davantage qui en profiteront.

On a parlé, monsieur l'Orateur, de la question de l'enseignement des langues. Il est certain que nous ne voulons pas entrer systématiquement dans l'enseignement académique ou l'enseignement formel. Ce domaine est de juridiction provinciale, et s'il y en a, dans cette enceinte, qui veulent que le gouvernement fédéral occupe ce champ, ils demanderont non seulement d'amender la Constitution pour que le gouvernement fédéral ait juridiction, mais ils devront avoir le courage de le faire à la face du Canada. Cependant, tant et aussi longtemps que la Constitution

sera ce qu'elle est, nous respecterons la juridiction des provinces dans le domaine de l'éducation.

Mais, monsieur l'Orateur, cela ne veut pas dire que nous allons refuser les avantages de notre loi aux immigrants, relativement à l'étude des langues, particulièrement du français et de l'anglais. Non seulement nous ne leur refuserons pas, mais nous avons avisé tous nos centres de main-d'œuvre d'accepter les demandes qui leur sont faites, lorsque ces demandes visent les buts de notre programme de main-d'œuvre, c'est-à-dire lorsque l'enseignement de la langue est nécessaire à l'occupation d'un emploi au Canada. C'est donc dire que toute la politique se rattache au marché du travail, aux besoins des travailleurs de se trouver de l'emploi, et nous voulons les mettre en mesure, soit au point de vue professionnel, soit au point de vue linguistique, d'obtenir un emploi rémunérateur au Canada. Alors, pour les immigrants, dans la mesure où ils ont besoin d'apprendre une des deux langues pour obtenir un emploi, ils peuvent bénéficier de nos programmes. Quant à ceux qui veulent se perfectionner en anglais ou en français, parce qu'ils sont dans un pays où les deux langues sont officielles, bien, voilà la responsabilité des provinces, et j'espère qu'elles les assumeront entièrement.

Alors, il n'est pas question de faire de la «discrimination» contre les immigrants.

Maintenant, on a mentionné—je crois que c'est l'honorable député de Timmins (M. Martin)—que des travailleurs étaient exclus du programme de la formation de la main-d'œuvre. Il n'y a aucune catégorie de travailleurs qui soit exclue de nos programmes de formation de la main-d'œuvre, et c'est vrai autant pour les mineurs que pour les autres; seulement, on comprendra, monsieur l'Orateur, que chaque fois qu'un travailleur demandera un recyclage, nous ne sommes pas pour dire oui, automatiquement.

Ce programme est institué pour que les travailleurs qui n'ont pas d'emploi puissent s'en trouver et pour que ceux qui ont un emploi inférieur puissent améliorer leurs revenus et s'épanouir pleinement. C'est cela le but du programme. S'il en était autrement, demain, un million de travailleurs diraient: Bien, je suis un charpentier-menuisier, mais je voudrais devenir un soudeur; ou, je suis un soudeur et je voudrais devenir un homme d'entretien ou un *millwright*. Or, cela n'aurait pas de sens. Il faut donc qu'il y ait un besoin sur le marché du travail et que l'individu soit en mesure de profiter de nos cours. Alors, il est certain que des travailleurs seront refusés, c'est-à-dire qu'un travailleur qui a un emploi stable ne pourra pas être accepté, à moins de raisons sérieuses, pour suivre un autre cours, car autrement vous